



Qui doit payer l'entretien du chauffe eau

Par **CBIANCA_old**, le **18/11/2007** à **11:26**

Locataire d'un appartement, l'entretien annuel du chauffe eau a eu lieu à la date prévue;

Or, quelques jours après son passage, il ne marche plus, une pièce est à changer.

Après plusieurs contacts téléphoniques avec la société d'entretien, le technicien s'est déplacé au bout de 8 jours, il veut que je paie la pièce à changer, alors que cela revient au syndic.

Aujourd'hui, cela fait 15 jours que je suis sans eau chaude, et cela est insupportable, il n'assure pas les RDV pris, et me laisse dans l'attente.

Quels recours puis-je avoir, comment procéder pour qu'il répare le chauffe eau ??

Merci d'avance pour vos réponses, car c'est une situation d'urgence par ce froid.